

S.V.P. Signer et nous
retourner cette copie.

Merci 02029

**Comité paritaire du camionnage
du district de Québec**

États financiers
Au 31 décembre 2025

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'administrateur et l'administratrice du
Comité paritaire du camionnage du district de Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **COMITÉ PARITAIRE DU CAMIONNAGE DU DISTRICT DE QUÉBEC** (Comité), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Comité ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Comité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Comité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Comité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Comité à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L.

1

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Lévis, Canada
Le 16 février 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A115318

Comité paritaire du camionnage du district de Québec

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025

2024

PRODUITS DE COTISATIONS	458 533 \$	434 127 \$
CHARGES		
Frais d'inspection (annexe A)	92 334	89 586
Frais d'administration (annexe B)	307 377	278 671
	399 711	368 257
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES AUTRES ÉLÉMENTS	58 822	65 870
AUTRES ÉLÉMENTS		
Autres revenus	408	355
Intérêts	16 628	16 374
	17 036	16 729
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	75 858 \$	82 599 \$

Comité paritaire du camionnage du district de Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025

2024

	Investi en immobili- sations corporelles et actif incorporel	Non affecté	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	42 108 \$	723 893 \$	766 001 \$	683 402 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(12 791)	88 649	75 858	82 599
Investissement en immobilisations corporelles et actif incorporel	6 600	(6 600)	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	35 917 \$	805 942 \$	841 859 \$	766 001 \$

Comité paritaire du camionnage du district de Québec

BILAN

Au 31 décembre

2025

2024

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	155 551 \$	147 209 \$
Créances (note 3)	57 853	47 740
Frais payés d'avance	6 990	4 693
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 4)	155 062	232 222

375 456 431 864

PLACEMENTS (note 4)

448 639 307 492

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

2 156 3 307

ACTIF INCORPOREL (note 6)

33 761 38 801

860 012 \$ 781 464 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 7)	18 153 \$	15 463 \$
-----------------------------------	-----------	-----------

ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles et actif incorporel	35 917	42 108
Non affecté	805 942	723 893


841 859 766 001

860 012 \$ 781 464 \$

ENGAGEMENT (note 8)

Pour le conseil d'administration :


_____, administrateur


_____, administratrice

Comité paritaire du camionnage du district de Québec

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025

2024

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	75 858 \$	82 599 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 151	1 735
Amortissement de l'actif incorporel	11 640	-
	88 649	84 334
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	(9 720)	7 276
	78 929	91 610

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	(296 209)	(235 942)
Encaissement de placements	232 222	82 139
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1 471)
Acquisition d'un actif incorporel	(6 600)	(38 801)
	(70 587)	(194 075)

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Variation de la réserve en fidéicommiss	-	(381)
---	---	-------

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	8 342	(102 846)
ENCAISSE, début de l'exercice	147 209	250 055
ENCAISSE, fin de l'exercice	155 551 \$	147 209 \$

Comité paritaire du camionnage du district de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Comité est constitué en vertu des dispositions de la Loi sur les décrets de conventions collectives et il est conséquemment exempté des impôts sur le revenu. Son activité principale est de surveiller et assurer l'observance du décret sur l'industrie du camionnage de la région de Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers du Comité ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

Les produits de cotisations sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Subventions

Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées dans les autres produits.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Comité évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Comité paritaire du camionnage du district de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode du solde décroissant au taux de 20 %.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Comité de fournir des services, l'excédent de sa valeur nette comptable sur toute valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charges dans l'état des résultats.

Actif incorporel

Le logiciel est comptabilisé au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde décroissant au taux de 30 %.

Avantages sociaux futurs

Le Comité offre à son personnel un régime de retraite à cotisations définies et un régime d'accumulation de capital sous forme d'un régime volontaire d'épargne retraite.

Le coût de ces régimes afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par le Comité. Le Comité s'est engagé envers les membres de son personnel à verser 4 % de leur salaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Comité sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. CRÉANCES

	2025	2024
Cotisations	56 548 \$	44 107 \$
Intérêts	1 305	3 633
	57 853 \$	47 740 \$

Comité paritaire du camionnage du district de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

4. PLACEMENTS

	2025	2024
Placements garantis liés aux marchés à taux variables, échéant entre avril 2026 et octobre 2030	512 987 \$	307 492 \$
Épargnes à terme, portant intérêt aux taux de 2,85 % et de 2,9 %, échéant en avril 2026 et en mai 2027	90 714	-
Épargne à terme échue au cours de l'exercice	-	183 143
Placement garanti lié au marché échu au cours de l'exercice	-	49 079
	603 701	539 714
Portion échéant au cours du prochain exercice	155 062	232 222
	448 639 \$	307 492 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Ameublement	46 741 \$	45 538 \$	1 203 \$	1 809 \$
Équipement informatique	4 955	4 002	953	1 498
	51 696 \$	49 540 \$	2 156 \$	3 307 \$

6. ACTIF INCORPOREL

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciel	45 401 \$	11 640 \$	33 761 \$	38 801 \$

Comité paritaire du camionnage du district de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

7. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Comptes fournisseurs	229 \$	237 \$
Salaires et vacances courues	17 924	15 226
	18 153 \$	15 463 \$

8. ENGAGEMENT

Bail

Le Comité s'est engagé par bail jusqu'en 2028 pour la location d'un local. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 63 826 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2026 -	25 298 \$
2027 -	25 629 \$
2028 -	12 899 \$

Pour la location du local, le bailleur accorde au locataire un droit de résiliation sur préavis de trois mois à lui être adressé et pouvant être exercé dans le seul cas où il y aurait abolition du décret gouvernemental régissant les activités du locataire.

9. ORGANISME SANS BUT LUCRATIF CONTRÔLÉ

Le Régime d'assurances collectives du Comité paritaire du camionnage du district de Québec (Régime d'assurances) est contrôlé par le Comité étant donné que la direction du Comité participe étroitement à l'élaboration des politiques du Régime d'assurances et qu'elle a le dernier mot quant au contenu de ces politiques.

Le Régime d'assurances a pour but de percevoir les primes auprès des assurés et d'en assurer la gestion et le versement auprès de l'assureur.

Les états financiers sommaires du Régime d'assurances sont les suivants :

	2025	2024
Bilan		
Actif	19 228 \$	42 217 \$
Passif	-	20 562 \$
Actif net	19 228 \$	21 655 \$
Résultat		
Produits	246 734 \$	259 215 \$
Charges	249 161 \$	256 191 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 427) \$	3 024 \$

Comité paritaire du camionnage du district de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

9. ORGANISME SANS BUT LUCRATIF CONTRÔLÉ (suite)

L'actif net du Régime d'assurances ne fait l'objet d'aucune affectation.

Il n'y a aucune différence significative entre les méthodes comptables appliquées par le Comité et le Régime d'assurances.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances.

Le risque de non-recouvrement est atténué du fait que les soldes à recevoir proviennent d'un grand nombre de clients.

Risque de liquidité

Le Comité est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait aux dettes de fonctionnement.

Comité paritaire du camionnage du district de Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025

2024

A - FRAIS D'INSPECTION

Salaires et charges sociales	76 112 \$	72 800 \$
Frais de déplacement	16 222	16 786
	92 334 \$	89 586 \$

B - FRAIS D'ADMINISTRATION

Généraux		
Salaires et charges sociales	151 634 \$	129 123 \$
Abonnements	434	240
Assurances	11 196	10 478
Dépenses générales	747	1 300
Frais bancaires	60	92
Frais de bureau	5 961	5 128
Publicité	-	2 318
Services professionnels	67 467	66 363
Télécommunications	6 784	7 413
Amortissement des immobilisations corporelles	1 151	1 735
Amortissement de l'actif incorporel	11 640	-
	257 074	224 190
Local		
Entretien et réparations	96	19
Loyer	23 833	26 742
	23 929	26 761
Administrateur et administratrice		
Frais de déplacement	7 574	9 520
Jetons de présence	18 800	18 200
	26 374	27 720
	307 377 \$	278 671 \$